

# Communiqué

## Taux d'intérêt de l'Agence du revenu du Canada pour le troisième trimestre

Ottawa, le 5 juin 2006... L'Agence du revenu du Canada (ARC) a annoncé aujourd'hui les taux d'intérêt annuels prescrits qui s'appliqueront aux montants dus à l'ARC, ainsi qu'à ceux qu'elle doit à des particuliers et à des sociétés. Les taux d'intérêt sont calculés tous les **trimestres** conformément aux dispositions législatives applicables. Les taux annoncés seront en vigueur du **1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 septembre 2006**.

### Impôt sur le revenu

- Le taux d'intérêt applicable aux montants impayés d'impôt, de cotisations au Régime de pensions du Canada et de cotisations à l'assurance-emploi sera de 8 %.
- Le taux d'intérêt applicable aux paiements en trop sera de 6 %.
- Un taux d'intérêt de 4 % sera utilisé pour le calcul des avantages imposables qui sont accordés aux employés et aux actionnaires sous forme de prêts sans intérêt et de prêts à faible taux d'intérêt.

### Autres taxes

Voici la liste des taux d'intérêt applicables aux versements en souffrance et aux versements excédentaires, selon le cas :

| Taxes et droits  | Versements en souffrance | Versements excédentaires |
|--|--------------------------|--------------------------|
| • Taxe sur les produits et services                        | 3,5707 %                 | 3,5707 %                 |
| • Taxe de vente harmonisée                                 | 3,5707 %                 | 3,5707 %                 |
| • Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien | 3,5707 %                 | 3,5707 %                 |
| • Taxes d'accise (non TPS)                                 | 8 %                      | 6 %                      |
| • Droits d'accise (sauf pour les brasseurs licenciés)      | 8 %                      | 6 %                      |
| • Droits d'accise (pour les brasseurs licenciés)           | 6 %                      | S/O                      |

Renseignements aux médias:

Béatrice Fénelon

Relations aux médias



(613) 941-6269